

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

## Sur convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2021

Les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Laurent GUYOT, Maire.

Etaient présents : Fabrice REMANDET, Olivier COCHERIL, Thierry BELLIVIER, Christelle VILLARD, Stéphane TRASSAERT, Alain HARTENSTEIN, Cécilia GUCEK, Viviane PLANCHAIS, Aude CAMPEDELLI, Anne-Lise PERRIN, Francis SIEDLECKY, Sylvaine DEMANGE, Aurélie FERRY, Sylvain HEIDEIGER, Arnaud GARION, Michèle OLMETA, Christophe VELSCH.

Etaient absents : Nathalie BUNEL qui a donné procuration à Sylvaine DEMANGE.

Stéphane TRASSAERT est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021

\*\*\*\*\*

Le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal, dans le cadre de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal le 25 mai 2020 conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N° décision	Date	Contenu
2021 – 07	29/03/2021	Décision de non-préemption du bien cadastré ZLC 222 – ZL 312 – ZL 313 – ZL 314 – ZL 315 – ZL 316 – ZL 317, sis rue de la Haye Plaisante.
2021-08	07/04/2021	Décision de renouvellement du bail de location de l'Etang de l'Ilotte Avec le club de Pêche de l'Ilotte, pour un loyer annuel de 3 340 €, révisable à la fin de chaque période triennale.

## **2021 – 10 :** Finances – Décisions budgétaires (7.1) : affectation du résultat d'exploitation 2020

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, constatant qu'il fait apparaître

- Un excédent d'exploitation de .....	381 345. 92 €
- Un excédent d'investissement de .....	6 036. 35 €
- Un déficit des restes à réaliser de .....	26 547. 03 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, soit ..... **26 547. 03 €**

## **2021 - 11 :** finances – Fiscalité (7.2) : budget communal : vote des deux taxes locales

Olivier COCHERIL expose à l'assemblée que cette année voit la continuation de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Les communes ne votent donc plus le taux de la THRP et ne la perçoivent plus.

S'agissant de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), qui continue à être perçue par les communes, c'est le taux voté en 2019 qui s'appliquera jusqu'en 2022 (12, 27 %).

Les communes retrouveront leur pouvoir de modification des taux pour la THLV à compter de 2023.

A compter de cette année, les communes se voient transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) appliqué sur son territoire, en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation.

Par conséquent, en 2021, pour voter le taux de la TFPB, les communes délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes en 2019 et du taux départemental de la TFPB de 2020.

Pour Dommartin-lès-Toul, le taux communal voté en 2019 est de 14, 34 %, le taux départemental voté en 2020 est de 17, 24 %, ce qui porte le taux de référence pour Dommartin-lès-Toul à 31.58 %.

Un coefficient correcteur sera introduit pour garantir à chaque commune une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition,

Vu l'avis favorable de la commission Finances à l'augmentation de deux points des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Alain HARTENSTEIN, Michèle OLMETA, Sylvain HEIDEIGER, Anne-Lise PERRIN, Aude CAMPEDELLI s'abstenant,**

- **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux taxes foncières :
  - o Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)..... 33.58 %
  - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)..... 34.94 %

**2021 – 12 : Finances – Décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2021**

Monsieur Olivier COCHERIL donne lecture des propositions du budget primitif de l'exercice 2021 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... **1 752 416. 09 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à ..... **356 116, 46 €**

A Arnaud GARION qui s'interroge sur l'augmentation de l'enveloppe allouée aux indemnités des élus, Laurent GUYOT répond qu'elle est due à la modification du nombre d'adjoints (3 adjoints et 2 conseillers municipaux délégués lors de la précédente mandature, 5 adjoints depuis 2020).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Michèle OLMETA s'abstenant,

- **ADOpte** le budget primitif 2021 tel que défini ci-dessus

**2021 – 13 : Finances – Subventions (7.5) : attribution d'une subvention pour le budget du C.C.A.S. – Année 2021**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Sylvain HEIDEIGER votant contre, Michèle OLMETA s'abstenant,

- **DECIDE** de verser une subvention au budget du C.C.A.S. pour un montant de ..... **15 000 €**
- **PRECISE** que ces crédits sont prévus au budget primitif 2021

**2021 -14 : Finances – Subventions (7.5) : attribution de subventions aux associations dommartinoises**

Monsieur Thierry BELLIVIER, rapporteur de la commission vie sociale et associative, rappelle au conseil municipal, les critères pris en compte par la commission pour l'attribution des subventions :

- **2 éléments objectifs** :
  - La trésorerie dont elles disposent
  - La qualité du partenariat avec la mairie
- **1 élément plus subjectif** :
  - L'analyse de l'utilité sociale de l'association.

Sur proposition de la commission Vie sociale et associative, réunie le 13 février 2021, il est demandé au conseil municipal d'attribuer les subventions comme suit :

- **Club de l'Amitié**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Alain HARTENSTEIN s'abstenant,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... **400, 00 €**

- **Art et Toiles**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Stéphane TRASSAERT et Christophe VELSCH ne prenant pas part au vote,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... 300, 00 €

- o **ASSMATS A LA PAGE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

*Christelle VILLARD ne prenant pas part au vote,*

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de .....1 000, 00 €

- o **KEL TOULOIS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Alain HARTENSTEIN votant contre,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... 400, 00 €

- o **Gymnastique volontaire**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de sursoir à statuer, car la commission souhaite savoir si les salaires et cotisations des intervenants ont fait l'objet de mesures gouvernementales et notamment du chômage partiel.

- o **A.L.D.C.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Alain HARTENSTEIN s'abstenant,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... 400, 00 €

- o **AMS Foot Dommartin les Toul**

A Christelle VILLARD qui s'étonne du montant de la subvention proposée, au regard de l'inactivité du club due à la pandémie, il est répondu que les cotisations au district, à la ligue et à la fédération de football sont dues, ainsi que l'inscription au(x) championnat(s),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Alain HARTENSTEIN et Michèle OLMETA votant contre,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... 3 500, 00 €

- o **A.M.C. (Anciens combattants)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... 300, 00 €

- o **Club cynophile**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de..... 300, 00 €

○ Association familiale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de sursoir à l'attribution de la subvention, car l'association familiale n'a pas répondu aux interrogations légitimes de la commune (nombre d'adhérents, transferts financiers, solde trésorerie, CLSH..) et n'a pas donné suite aux demandes de rencontre des membres de la commission. La commission sursoit à statuer en l'attente d'une rencontre avec l'association.

○ Fête de l'Oie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de sursoir à l'attribution de la subvention, car à ce jour, au regard des conditions sanitaires, le déroulement de cette manifestation, dont le coût est estimé à plus de 16 000 €, n'est pas assuré. La commission propose d'attendre afin de mieux appréhender la faisabilité de cette manifestation.

○ Mille Eaux (Pêche)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Viviane PLANCHAIS votant contre, Alain HARTENSTEIN s'abstenant,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de..... 1 000, 00 €

○ La Cavalière de Lorraine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... 500, 00 €

○ La Dommartinoise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Michèle OLMETA ne prenant pas part au vote,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... 400, 00 €

**2021 – 15 : Finances – Subventions (7.5) : attribution de subventions aux associations extérieures**

Monsieur Thierry BELLIVIER, rapporteur de la commission monde associatif et vie sociale, propose au conseil municipal d'allouer la subvention suivante à l'association extérieure à la commune :

○ Radio Déclic

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Alain HARTENSTEIN s'abstenant,

- **DECIDE** de lui attribuer une subvention de ..... 100,00 €

Séance levée à 21 h 59

Pour copie conforme,  
Le 8 avril 2021  
Le Maire,  
Laurent GUYOT



*Délibérations prises en séance publique le 7 avril 2021*

- 2021 - 10 : Finances – Décisions budgétaires (7.1) : affectation du résultat d'exploitation 2020**
- 2021 - 11 : finances – Fiscalité (7.2) : budget communal : vote des deux taxes locales**
- 2021 - 12 : Finances – Décisions budgétaires (7.1) : budget primitif 2021**
- 2021 - 13 : Finances – Subventions (7.5) : attribution d'une subvention pour le budget du C.C.A.S. – Année 2021**
- 2021 -14 : Finances – Subventions (7.5) : attribution de subventions aux associations dommartinoises**
- 2021 - 15 : Finances – Subventions (7.5) : attribution de subventions aux associations extérieures**